

Retour d'expérience

Le programme Breizh Bocage au service de la restauration de l'eau

La Bretagne, très tôt confrontée à une vulnérabilité pour assurer son alimentation en eau potable, a développé des approches territoriales innovantes pour limiter les phénomènes de dégradation de la qualité des milieux. Le programme Breizh bocage, politique publique en faveur du bocage, a soutenu la plantation de milliers de kilomètres de haies partout en Bretagne.

Régression bocagère, dégradation de la qualité de l'eau...

Région parmi les plus bocagères en France

Avec une densité moyenne proche de 50 ml/ha, le paysage breton est très marqué par la présence de bocage. Haie de hauts jets, cépées, ragosses¹ et talus constituent une trame structurante du parcellaire agricole, avec des disparités locales marquées.

Un contexte de régression bocagère

Le développement de la mécanisation et le remembrement du parcellaire ont eu pour conséquence une érosion du bocage. Elle se poursuit aujourd'hui dans une logique de rationalisation du travail et de l'aménagement du parcellaire, d'artificialisation des sols, de prélèvement de bois sans remplacement ou plus simplement par sénescence des arbres de la haie. Soixante pour cent du bocage breton a disparu entre 1960 et 1980 au plus fort des remembrements. L'enquête « Haie » menée par la DRAAF² Bretagne a permis de mesurer cette érosion à 1 % par an en moyenne entre 1996 et 2008.

La nécessaire reconquête de la qualité de l'eau

L'une des conséquences de l'affaiblissement du bocage est d'accentuer les mécanismes de transfert des zones cultivées vers les milieux hydrographiques. La situation géologique de massif cristallin confère aux sols armoricains une sensibilité naturelle à l'érosion et les pentes restent marquées. La suppression d'obstacles au ruissellement et la mise en culture de plus en plus fréquente

constituent une source majeure de la dégradation de la qualité des eaux. Quantité de matières en suspension, chargées de phosphores et de pesticides circulent par le réseau hydrographique, amplifiant ainsi des phénomènes non désirés de sédimentation et d'eutrophisation des plans d'eau.

La construction du programme

Des actions en faveur du bocage existent déjà

Depuis les années 1990, diverses dispositions ont été mises en place en faveur de la replantation de haies. Les programmes « Harmonie » et les politiques départementales se sont conjugués pour fournir des plants gratuits aux candidats planteurs. En dehors d'expérimentations plus abouties, ce guichet de plants a souvent conduit à des plantations déconnectées de la trame bocagère présente, que ce soit par l'emprise ou les séquences de plantation.

Mise en place d'un programme régional

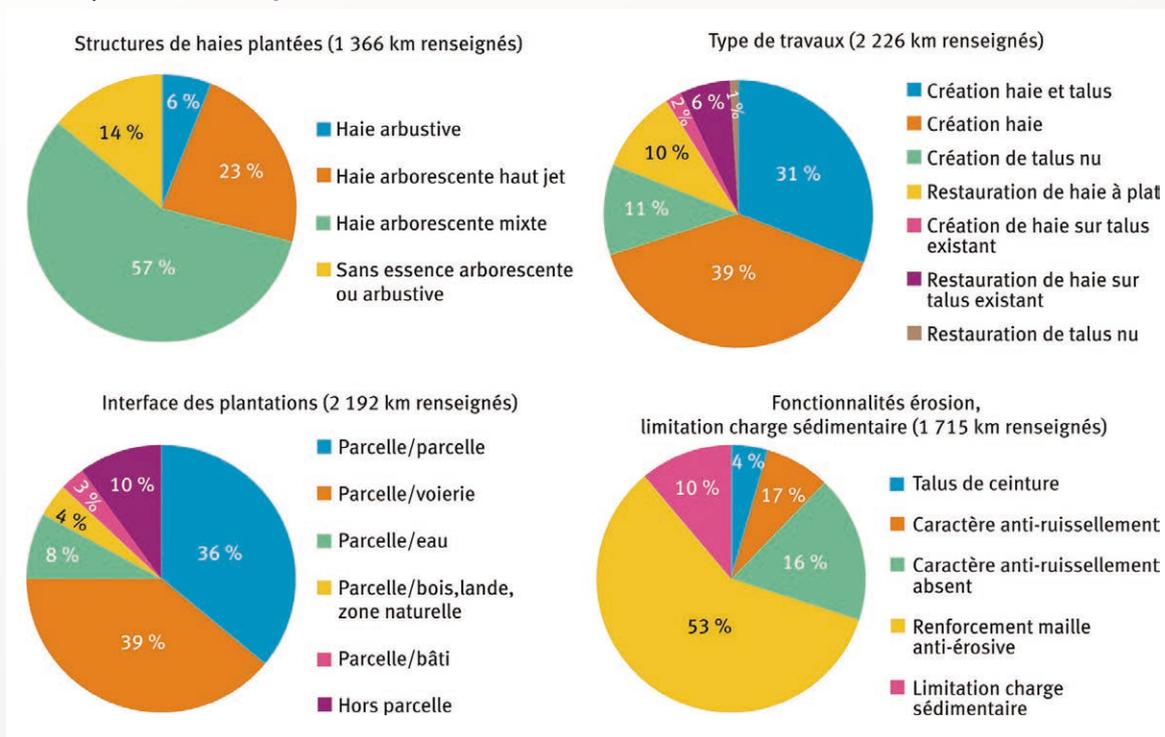
À partir de 2007, l'État, autorité de gestion du FEADER³, la Région Bretagne, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et les quatre départements bretons (Côtes d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine et Morbihan) ont mis en place un programme original visant à accentuer la reconstitution du maillage bocager. Ce programme, nommé Breizh bocage, est inscrit au Programme de développement rural hexagonal en 2007 et doté de 24 millions d'euros pour la période 2007-2013.

1. Le bocage à ragosses est typique de la Bretagne. Les branches périodiquement émondées du tronc, donnent aux arbres cette forme particulière et reconnaissable.

2. Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

3. Fonds européen agricole pour le développement rural.

❶ Données relatives aux plantations de haies au cours de la période 2008/2013 remontées par les maîtres d'ouvrages sur la plateforme GéoBretagne.



Une approche territoriale par les acteurs de la reconquête de la qualité de l'eau

La maîtrise d'ouvrage du programme Breizh bocage est majoritairement confiée aux bassins versants (intercommunalités et syndicats mixtes de bassins versants). Sur la base d'un diagnostic global du territoire (volet 1), les maîtres d'ouvrage déterminent des zones prioritaires sur lesquelles l'ensemble des agriculteurs seront sollicités pour renforcer la maille bocagère. Ce diagnostic-action (volet 2) est généralement conduit à des échelles communales, voire sur de petits bassins versants. La somme des travaux proposés ou consentis par les agriculteurs fait généralement l'objet d'un marché public.

Les travaux de plantation et les trois premières années d'entretiens sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage publique et bénéficient d'un soutien financier de 80 %, réparti entre le FEADER, les crédits régionaux et départementaux ainsi que les fonds de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Bilan du cycle 1

Structuration territoriale

À l'issue du premier cycle (2007-2013), une cinquantaine de territoires (de quelques milliers à plus de cent mille hectares) ont assuré une animation (40 équivalents temps plein) et porté une maîtrise d'ouvrage de travaux dans le cadre de Breizh bocage, couvrant ainsi plus de 80 % du territoire régional.

Évaluation à mi-parcours

Une évaluation à mi-parcours (Planète Publique, 2012) a souligné la montée en puissance de ce programme et la réalisation de nombreux projets de plantation. Cepen-

nant, le caractère descendant de la démarche induit des lacunes en terme de gouvernance et se résume à une politique de plantation plutôt qu'une politique bocagère. Loin d'assurer l'émergence d'une dynamique locale en faveur du bocage, le programme additionne des logiques individuelles sans garantie de pérennisation des haies implantées.

Bilan des plantations

Trois mille cinq cents kilomètres de haies ont été plantés au cours de la période 2008/2013 pour un montant de 24 millions d'euros (dont 38 % d'ingénierie) – figure ❶. Le travail du pôle métier bocage animé par la DRAAF et la Région Bretagne dans le cadre de GéoBretagne a permis d'harmoniser la saisie des linéaires.

Construction du cycle 2

La volonté d'élargir le champ d'action

Durant l'année 2014, la Région Bretagne (nouvelle autorité de gestion du FEADER) et l'ensemble des partenaires financiers ont défini les modalités de reconduction du programme Breizh bocage vers un deuxième cycle. Au regard de l'évaluation à mi-parcours du cycle précédent, un changement dans la continuité résume bien le schéma d'évolution du programme : la poursuite de l'effort de plantation associé à une approche transversale et partenariale des problématiques liées au bocage. Les services de l'État restent guichet unique et service instructeur de dossiers de financement.

Construction de stratégies territoriales

Ces stratégies sont basées sur trois piliers : plantation, protection de l'existant et appropriation par les agriculteurs. Les cinquante territoires bretons jusqu'alors

engagés consacrent, pour la plupart d'entre eux, l'année 2015 à la construction de cette stratégie locale. Elle prévoit la mise en place de nouvelles actions visant la protection des haies existantes (MAEC⁴, démonstrations sur la gestion du bocage, plans de gestion des haies, gestion en bordure de voirie...) ainsi qu'une implication plus forte des agriculteurs (participations aux travaux, plans de gestion, gouvernance...) et de l'ensemble des acteurs concernés (agents territoriaux, acteurs de la filière bois énergie, associations...).

La plantation reste un volet prioritaire

La nécessité de renforcement du bocage reste présente un peu partout en Bretagne. La suite logique de Breizh bocage reste donc bien la plantation de haies bocagères sur les territoires engagés. De nouvelles actions et certaines stratégies se démarquent cependant avec une volonté forte d'intervenir en priorité sur le bocage existant, par des démarches partenariales plus abouties. Elles reposent notamment sur la mobilisation des plans de gestion du bocage et des MAEC « bocage », notamment linéa_09 – conçue à l'initiative d'acteurs du Grand Ouest et mise en œuvre en 2017 – mais aussi sur une politique de valorisation du bois issu de la haie. Par estimation, on considère que la moitié du temps d'animation financé consiste au démarchage d'agriculteurs pour promouvoir la création de haies.

Perspectives d'évolution

Une réponse mieux adaptée aux attentes des agriculteurs

L'enquête Haie de la DRAAF nous apprend que l'érosion bocagère s'établit à 1% par an, soit 2 000 km/an entre 1996 et 2008. L'extrapolation des RGA⁵ successifs couvrant cette période (1988, 2000, 2010) nous permet de calculer une diminution du nombre d'exploitations agricoles de 3% par an. Ainsi, entre 1996 et 2008, le linéaire bocager moyen d'une exploitation agricole est passé de 3,2 à 4,9 km, soit une augmentation de 50% ! Ce paradoxe alimente une différence de perception fondamentale entre les collectivités et les agriculteurs sur la question du bocage. Ces derniers peinent à gérer correctement leurs haies lorsque la force publique s'évertue à en replanter. La recherche de solutions visant à améliorer les conditions de gestion du bocage se dessine peu à peu comme un préalable nécessaire (mais non suffisant) au déploiement d'un programme de plantations.

Une transversalité des politiques publiques en faveur du bocage

Les fonctionnalités du bocage sont nombreuses. Naturellement, chacune d'entre elles finit par engendrer une politique de suivi, de soutien, d'amélioration... créant ainsi une multiplicité d'interventions, dont la combinaison constitue une évolution majeure. En effet, les modalités de gestion durable de la haie restent identiques quel que soit l'enjeu considéré. Une intervention des politiques publiques coordonnée sera non seulement plus efficiente, mais elle sera surtout en mesure de mieux accompagner les initiatives locales.

Une gouvernance structurée

Une approche transversale est possible lorsque l'ensemble des acteurs impliqués partagent les enjeux, déterminent les objectifs et construisent ensemble les actions pour les atteindre. La combinaison des efforts de tous, et notamment financiers, nécessite l'établissement d'une gouvernance partagée capable de générer une synergie. La volonté politique reste forte et partagée en Bretagne sur la question du bocage, la sphère associative est porteuse d'initiatives et d'énergie ; la combinaison de ces deux moteurs devrait constituer un attelage capable d'accompagner la profession agricole vers une réappropriation des arbres dans les systèmes agricoles. Le remaillage bocager financé par les collectivités en Bretagne constitue, à une telle échelle, une expérience unique en France. Sans anticiper le bilan en cours de réalisation, cette politique volontariste est marquée par un montant d'investissements remarquable. Elle ne semble néanmoins pas avoir remédié à la difficulté de faire cohabiter une agriculture économiquement sous tension avec la complexité de ses milieux. La gestion durable de la haie constitue la pierre angulaire d'une intervention en faveur du bocage, le soutien à la plantation et la rémunération du service environnemental en seront le moteur. ■

L'auteur

Pascal RENAULT
Région Bretagne
Service agricole et agro-alimentaire
Direction de l'économie
283 avenue du Général Patton, CS 21101,
F-35711 Rennes Cedex 7, France.
✉ PASCAL.RENAULT1@bretagne.bzh

4. Mesures agro-environnementales et climatiques.

5. Recensement général agricole.



Paysage bocager dans l'Ouest de la France.